



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 19 novembre 2018
(OR. en)

13823/18

COASI 258
ASIE 59
CFSP/PESC 1048
CSDP/PSDC 658
RELEX 966
COHAFA 99
COHOM 141
COTER 160
DEVGEN 209
MIGR 188
TRANS 552
WTO 294
COPS 434
POLMIL 209

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 13821/18

Objet: Afghanistan

- Conclusions du Conseil (19 novembre 2018)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions sur l'Afghanistan, adoptées par le Conseil lors de sa 3252^e session tenue le 19 novembre 2018.

Conclusions du Conseil sur l'Afghanistan

Contexte général

1. Rappelant la stratégie de l'UE de 2017 et ses conclusions d'octobre 2017, le Conseil réaffirme son engagement à long terme à soutenir le peuple afghan sur le chemin de la paix, de la sécurité et de la prospérité. L'UE estime qu'un Afghanistan pacifique et prospère constitue la pierre angulaire de la stabilité et du développement de la région tout entière. Le Conseil salue l'application provisoire de l'accord de coopération en matière de partenariat et de développement, qu'il considère comme une étape importante dans le cadre des relations bilatérales entre l'UE et l'Afghanistan.
2. La conférence ministérielle sur l'Afghanistan qui se tiendra les 27 et 28 novembre 2018 à Genève constituera une occasion importante de faire le point sur l'état d'avancement des réformes arrêtées d'un commun accord depuis la conférence de Bruxelles de 2016 et d'établir un programme pour la paix, la stabilité et le développement durable qui soit tourné vers l'avenir. L'UE salue la détermination des agences de l'ONU et de la mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan à parvenir à la paix et à la stabilité en Afghanistan.
3. Rappelant les conclusions du Conseil du 15 octobre 2018 sur la stratégie de l'UE visant à relier l'Europe à l'Asie, l'UE soutient le dialogue politique et la coopération économique entre l'Afghanistan, les pays voisins et la région tout entière, y compris les pays d'Asie centrale, au moyen de l'établissement de réseaux et de partenariats mettant en place une connectivité durable. La réalisation de progrès dans le cadre de projets de coopération économique et de connectivité au niveau régional apportera des bénéfices concrets à la population afghane et renforcera les efforts de paix actuellement déployés.

Promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité dans la région

4. Le Conseil se félicite du consensus de plus en plus large entre les principaux acteurs afghans, régionaux et internationaux sur les paramètres d'un éventuel processus de paix. L'UE soutient un processus de paix inclusif mené et pris en charge par l'Afghanistan, dans lequel le gouvernement et les talibans occupent une place centrale, qu'elle considère comme le seul moyen viable de parvenir à un règlement durable du conflit armé. Pour qu'il soit couronné de succès, ce processus doit permettre de renoncer à la violence, de rompre tous les liens avec le terrorisme international, d'adhérer à l'État de droit et de respecter pleinement les droits de l'homme de tous les Afghans.
5. Le Conseil demande instamment à toutes les parties au conflit, en particulier les talibans, d'entamer des négociations de paix formelles. L'UE salue les initiatives récentes du gouvernement afghan, telles que son offre de pourparlers sans conditions préalables, ainsi que le cessez-le-feu temporaire proclamé durant les fêtes de l'Aïd-el-Fitr de cette année, que les talibans ont partiellement respecté. Les réactions locales au cessez-le-feu montrent que, dans leur grande majorité, les Afghans aspirent à la paix et sont prêts à se réconcilier. L'UE regrette que le niveau de violence n'ait pas diminué, les talibans n'ayant pas respecté la prolongation par le gouvernement de la trêve de l'Aïd-el-Fitr et ayant rejeté une nouvelle proposition de cessez-le-feu.
6. Déplorant le nombre croissant de victimes civiles en Afghanistan, l'UE condamne toutes les attaques visant des civils et des installations civiles, y compris des écoles, des centres religieux et des bureaux de vote, et rappelle la responsabilité qui revient à toutes les parties en matière de protection des civils, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme. L'UE demande que tous les cas d'assassinats de civils fassent l'objet d'une enquête rapide, dans le cadre d'une procédure indépendante et transparente.

7. Le Conseil demande instamment à tous les pays voisins et acteurs régionaux de soutenir les efforts accomplis par le gouvernement afghan pour promouvoir la paix et la stabilité, et salue les initiatives telles que la conférence internationale de Tachkent, organisée par l'Ouzbékistan en mars, qui viennent compléter les efforts que l'Afghanistan déploie de son côté. L'UE continuera à soutenir la paix et la stabilité à long terme en dialoguant avec les partenaires de la région et les principaux acteurs internationaux, et soutient le rôle important joué à cet égard par l'envoyé spécial de l'UE en Afghanistan. L'UE encourage la poursuite de l'intégration économique régionale, y compris par le développement des relations entre l'Afghanistan et l'Asie centrale, qui apporte une contribution majeure au développement durable.
8. L'UE se félicite de la déclaration commune faite par le gouvernement afghan et l'OTAN lors du sommet de Bruxelles de juillet 2018, qui prévoit la poursuite des efforts déployés dans le cadre de la mission "Resolute Support" pour faire en sorte que les forces de défense et de sécurité nationales afghanes soient en nombre suffisant et de plus en plus à même de se maintenir dans la durée, la prolongation du soutien financier aux forces afghane jusqu'en 2024, ainsi que la poursuite des engagements connexes du gouvernement afghan.
9. L'UE demande instamment à tous les pays de respecter la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de l'Afghanistan. L'Afghanistan ne doit plus jamais devenir le théâtre d'un conflit par procuration entre des acteurs étrangers. Dans ce contexte, l'UE invite les pays voisins à redoubler d'efforts pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, et à éliminer les zones de repli pour les réseaux terroristes, dans le plein respect des obligations qui leur incombent en vertu du droit international, y compris le droit international relatif aux droits de l'homme.
10. L'UE demande que toutes les initiatives internationales visant à soutenir la paix en Afghanistan assurent une coordination avec le gouvernement dans le cadre plus large du processus de Kaboul, afin d'optimiser les perspectives d'un règlement politique pacifique.

Renforcer la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme et promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des femmes

11. Les élections législatives d'octobre 2018, qui sont les premières que l'Afghanistan a lui-même organisées et gérées depuis 2001, ont été révélatrices de la réelle volonté de la population, y compris les femmes et les jeunes, de participer au processus démocratique, ainsi que du courage et de la résilience dont elle fait preuve à cette fin. L'UE rend hommage aux forces de sécurité pour les sacrifices qu'elles ont consentis pour contribuer à faire en sorte que ces élections puissent se tenir. Le Conseil condamne les violences qui ont entaché les élections, en particulier les attaques perpétrées contre les opérations électorales. Rien ne saurait justifier les attaques criminelles et brutales que les talibans et d'autres groupes terroristes et d'insurgés ont menées contre civils et fonctionnaires au cours de la campagne électorale. Le Conseil exprime sa solidarité avec toutes les victimes et leurs familles et leur adresse ses condoléances. En dépit des réformes électorales louables qui ont été mises en œuvre depuis les élections précédentes, le scrutin a souffert d'importantes défaillances dans son organisation et au niveau technique et se trouve vicié par les soupçons de fraude à grande échelle. Il est désormais urgent de déterminer et de mettre en œuvre rapidement des mesures vigoureuses destinées à assurer la sécurité, la transparence, la légitimité et la crédibilité du scrutin. Cela revêt également une importance déterminante dans la perspective de l'élection présidentielle de 2019, dans le cadre de laquelle l'UE attend des partis politiques et des acteurs concernés, y compris le gouvernement afghan et la commission électorale indépendante, qu'ils soutiennent le processus démocratique et contribuent de façon constructive à la stabilité politique. Le Conseil souligne que les efforts dans ce sens doivent se poursuivre et renouveler son soutien à un processus politique ouvert à tous.

12. Par son appui politique et financier, l'UE maintient son engagement en faveur des efforts menés sans relâche pour promouvoir et protéger les droits de l'homme en Afghanistan. Elle constate que le gouvernement a pris des mesures à cet égard, dont l'adoption du nouveau code pénal, d'une législation contre la torture et d'une législation visant à l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Toutefois, de graves problèmes se posent toujours en matière de droits de l'homme et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour veiller à ce que ceux-ci soient pleinement respectés, en particulier en renforçant la mise en œuvre effective des politiques et de la législation en la matière à tous les niveaux et dans l'ensemble du pays. Il y a lieu d'accorder une attention particulière au plein exercice par les femmes et les enfants des droits qui sont les leurs, y compris par des mesures destinées à prévenir la violence à leur égard, empêcher les mariages forcés et lutter contre la torture, les mauvais traitements et la discrimination, mais aussi à la protection des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes et à la sauvegarde des droits des personnes appartenant à des minorités.
13. En conformité avec la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, l'UE rappelle qu'elle est favorable à ce que les femmes soient effectivement associées à toute initiative de paix, y compris les négociations de paix, la consolidation de la paix et la prévention des conflits, ainsi qu'aux mesures en faveur de la sécurité et du développement économique du pays. L'UE reste pleinement déterminée à soutenir la mise en œuvre du plan d'action national afghan sur les femmes, la paix et la sécurité, de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et du programme prioritaire national pour l'émancipation économique des femmes.
14. Le Conseil rappelle que les réformes dans les domaines de l'État de droit, de la justice et de la lutte contre la corruption sont capitales, et il appelle instamment les autorités afghanes à intensifier les mesures de lutte contre la corruption, y compris en mettant en œuvre dans son intégralité la stratégie nationale en la matière, qui prévoit que les affaires de corruption donnent effectivement lieu à des enquêtes et à des poursuites efficaces. L'UE reste déterminée à soutenir l'établissement d'un pouvoir judiciaire et d'un système de maintien de l'ordre performants.

Soutenir le développement économique et humain

15. Consciente que paix durable et développement durable sont intimement liés, l'UE réaffirme sa volonté, en tant que partenaire solide de l'Afghanistan en matière de développement, de renforcer les institutions nécessaires à la paix, à la stabilité et à la démocratie, et d'œuvrer de façon résolue à la réduction de la pauvreté. À cet égard, l'UE rappelle le soutien financier important qu'elle octroie au pays. Elle salue les progrès réalisés, d'une manière générale, par le gouvernement dans la mise en œuvre de son ambitieux programme de réforme, qu'il a présenté lors de la conférence de Bruxelles de 2016, notamment pour ce qui est du cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan.
16. Le Conseil encourage le gouvernement à redoubler d'efforts pour atteindre l'ensemble des objectifs définis au titre du cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie. L'UE attend avec intérêt que soit adopté comme prévu le cadre de responsabilité mutuelle de Genève, qui devrait définir des objectifs de réforme clairs et mesurables à atteindre au cours des prochaines années.
17. L'UE renouvelle son soutien au gouvernement en vue de la pleine opérationnalisation des programmes prioritaires nationaux élaborés au titre du cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan. À cet égard, elle rappelle la nécessité d'évaluer les résultats des programmes prioritaires nationaux.

Relever les défis liés aux migrations et aux déplacements

18. Le Conseil reconnaît l'attachement du gouvernement afghan à notre coopération sur les questions liées aux migrations. En même temps, le Conseil rappelle l'importance de l'Action conjointe UE-Afghanistan pour le futur et des accords bilatéraux conclus par les États membres dans le domaine des migrations, qui sont des instruments indispensables pour atteindre durablement nos objectifs communs, assurer un processus efficace de retour et de réadmission et lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains. La mise en œuvre effective de ces instruments doit se poursuivre sans relâche, dans le respect des principes généraux du droit international.

19. Consciente des défis que représentent les migrations et les déplacements forcés pour les pays de la région, l'UE salue l'évolution favorable en ce qui concerne les retours volontaires depuis le Pakistan, et elle prend note des efforts consentis par le gouvernement afghan en faveur de la réintégration durable des personnes rapatriées. La réintégration constitue un facteur essentiel de réussite du processus de paix. L'UE continuera d'œuvrer, y compris financièrement, en faveur du retour des ressortissants afghans qui se trouvent dans les pays voisins, qui doit se faire de manière prévisible, en toute sécurité, dans de bonnes conditions et dans la dignité, et de soutenir une approche globale, fondée sur la déclaration de New York et le cadre d'action global pour les réfugiés, en vue de relever les défis essentiels que sont les migrations et les déplacements forcés.
20. Le Conseil est vivement préoccupé par l'ampleur des besoins humanitaires et la situation dramatique des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. L'UE constate également que la grave sécheresse que connaissent de vastes régions du pays affecte les communautés les plus vulnérables. Elle continuera de fournir une aide humanitaire au peuple afghan en fonction de ses besoins.
-